

## Vaccination contre la COVID-19 Trois ordres professionnels saluent l'adoption d'un arrêté ministériel basé sur la collaboration interprofessionnelle

**4 décembre 2020**

Le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec saluent l'adoption par le ministère de la Santé et des Services sociaux d'un arrêté ministériel qui permettra à des étudiants et à plusieurs professionnels œuvrant dans le domaine de la santé de vacciner les Québécois contre la COVID-19.

Cette opération de vaccination de grande envergure qui est basée sur la collaboration interprofessionnelle permettra d'assurer un renfort essentiel aux professionnels qui sont au front depuis neuf mois et contribuera à minimiser le délestage temporaire de certaines activités dans les établissements de santé.

« Depuis plusieurs mois, nous collaborons avec l'Office des professions du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin qu'une stratégie de vaccination impliquant plusieurs professionnels du milieu de la santé soit déployée au moment opportun. En tant qu'ordres professionnels ayant comme mission première la protection du public, nous nous sommes assurés que tous les professionnels concernés détiendront les compétences requises et qu'ils recevront au besoin une formation appropriée pour administrer le vaccin à la population. Plus que jamais, les professionnels du réseau de la santé doivent se mobiliser pour lutter contre la pandémie de COVID-19. »

Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins du Québec

Luc Mathieu, président de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Bertrand Bolduc, président de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Cet arrêté ministériel permettra à des milliers d'étudiants et de professionnels de venir prêter main-forte au réseau de la santé.